



Joséphine Baker, femme de coeur et d'action, vers 1936. © BELGA.

Joséphine Baker entre au Panthéon

L'artiste franco-américaine disparue en 1975, figure éminente de la Résistance et de la lutte antiraciste, rejoint Simone Veil et Marie Curie.

JULIE HUON

Il paraît qu'aucune voix ne s'est élevée autour d'Emmanuel Macron contre l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon. Que la décision a été prise en juillet, que la famille le demandait depuis 2013, que l'Élysée trouve sa place totalement légitime « parce que c'est une femme qui est née noire et américaine dans une société fermée d'assignation à résidence et qui est devenue, tout au long de sa vie et jusqu'au bout de celle-ci, l'incarnation des valeurs des Lumières de la République française et de l'ouverture au monde que cela implique ».

Honnêtement, elle l'a bien mérité, non ? Joséphine Baker, son sourire, ses cheveux courts, ses seins nus, ses bananes, son mariage à 13 ans dans le Missouri, ses ménages chez les Blancs riches, Joséphine qui devient reine de Paris, qui chante pour les soldats au front, qui entre dans la Résistance, cache des messages dans ses partitions, et des microfilms contenant les noms d'espions nazis dans... son soutien-gorge. Joséphine la généreuse – elle a adopté 12 enfants –, Joséphine photographiée par Man Ray, muse des cubistes, amie de Christian Dior et Pierre Balmain, 45 ans après sa mort, fait son entrée au Panthéon.

Ce 30 novembre 2021, elle devient la sixième femme et la première femme noire à accéder au temple républicain. Elle y rejoint « l'inconnue du Panthéon » Sophie Berthelot (qui y repose auprès de son mari le chimiste Marcelin Berthelot), la physicienne Marie Curie, la résistante Geneviève de Gaulle-Anthonioz, l'ethnologue Germaine Tillon et la femme d'Etat Simone Veil. Six femmes panthéonisées contre 75 hommes.

De la Résistance à l'anti-racisme

Sa famille ayant refusé que son corps soit déplacé de Monaco, où elle est enterrée près de son mari et d'un de ses enfants, son cénotaphe – un cercueil vide, rempli de terre issue de quatre endroits symboliques où elle a passé sa vie : Saint-Louis, Paris, les Milandes en Dordogne, et Monaco – sera déposé

dans le caveau 13, aux côtés de Maurice Genevoix. Le caveau 13 est le premier en bas à gauche en entrant, dans une allée en face de celle d'André Malraux, du couple Veil et de Jean Moulin.

A 17h30, on diffusera des images sur la façade du monument, et de la musique aussi, celle de l'Armée de l'air dans laquelle Miss Baker a été sous-lieutenant dès 1943, après le débarquement en Afrique du Nord. Elle portait d'ailleurs son uniforme et ses médailles de résistante lors de son intervention pour les droits civiques en 1963 aux côtés de Martin Luther King. Ce mardi, ce sont des aviateurs qui porteront le cercueil.

La date, enfin. Un anniversaire. Le 30 novembre 1937, c'est le jour où l'artiste américaine acquiert la nationalité française. Le jour de son mariage, en fait, avec Jean Lion, jeune courtier de 27 ans qui a fait fortune dans le sucre raffiné. Jean est juif et souffrira des persécutions antisémites, ce qui amorcera sans doute l'un des grands combats de sa jeune épouse engagée toute sa vie auprès de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (qui deviendra la LICRA, quand s'y ajoutera le mot « racisme » en 1979) et pour la cause des Afro-Américains.

En 1955, soit 65 ans avant la mort de George Floyd, c'est elle qui amplifera en Europe la vague d'indignation soulevée par le meurtre (dans le comté de Tallahatchie, Mississippi, Etats-Unis) du jeune Afro-Américain Emmett Till, suivi de l'acquiescement de ses deux assassins, puis de leurs aveux cyniques après le jugement, en toute impunité.

« J'avais peur d'être noire »

Freda Josephine McDonald, dite Joséphine Baker, chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et résistante française d'origine américaine, née le 3 juin 1906 à Saint-Louis (Missouri) et morte le 12 avril 1975 dans le XIII^e arrondissement de Paris, entre au Panthéon et c'est un juste retour des choses.

Après tout, elle n'a que 19 ans quand elle s'installe en France et choisit de lui donner, définitivement, tout ce qu'elle a. « Un jour », dit-elle, « j'ai réalisé que j'habitais dans un pays où j'avais peur

d'être noire. C'était un pays réservé aux Blancs. Il n'y avait pas de place pour les Noirs. J'étouffais aux Etats-Unis. Beaucoup d'entre nous sommes partis, pas parce que nous le voulions, mais parce que nous ne pouvions plus supporter ça. Je me suis sentie libérée à Paris. » Pour ça, et tout le reste, la France a trouvé que le Panthéon, c'était une bonne façon de dire merci.

Joséphine Baker au Panthéon : le monument sera ouvert gratuitement au public les 4 et 5 décembre. www.paris-pantheon.fr/

Un cœur affamé

1906 Naissance le 3 juin à Saint-Louis (Missouri).
1920 Quitte l'école pour se marier. Danse dans une petite troupe itinérante.
1922 Tente sa chance à Broadway.
1925 Rencontre la femme de Donald J. Reagan qui monte la Revue nègre à Paris. Embarque à bord d'un transatlantique pour Cherbourg. Cartonne à Paris. S'engage contre le racisme et pour l'émancipation des Noirs.
1931 Chante J'ai deux amours (par Vincent Scotto).
1937 Devient française en se mariant.
1939 Devient un agent du contre-espionnage et entre dans la Résistance.
1947 Vit en Dordogne avec les 12 enfants qu'elle a adoptés.
1968 Criblée de dettes. Château vendu. Grace de Monaco lui offre un logement à vie à Roquebrune.
1975 Décède d'une attaque cérébrale le 12 avril à Paris, deux jours après être remontée sur la scène de Bobino.

Le CSA juge trop peu ambitieux les projets de convention de convention

Le régulateur déplore des quotas trop bas pour les missions de service public et recommande des obligations précises en matière de synergies avec la RTBF.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Dans un avis rendu public ce lundi, le CSA, le régulateur de l'audiovisuel, se montre particulièrement sévère par rapport aux projets de convention que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles veut conclure avec les douze médias de proximité (MDP, nouveau nom des télé locales).

Les conventions actuelles – sorte de contrat de gestion fixant les modalités d'exécution de la mission de service public – arrivent à échéance le 31 décembre et doivent donc être renouvelées. Pour le gouvernement, c'est un moment important pour insuffler de nouvelles orientations puisque les conventions ont une durée de vie très longue (neuf ans).

Perte de proximité

D'une manière générale, le CSA constate que les quotas fixés dans les conventions, notamment ceux relatifs à la production propre et aux durées de programmes consacrées aux différentes missions de service public (culture, éducation permanente, animation...), paraissent peu ambitieux au regard des pratiques du secteur. « L'offre est aujourd'hui largement supérieure à ces minima », note le CSA qui craint que, sur le long terme, ceux-ci n'entraînent « un nivellement par le bas de l'offre des médias de proximité ». Il déplore que les obligations soient les mêmes pour toutes les télé locales alors qu'il y a de fortes disparités entre elles, que ce soit en matière de couverture, d'effectifs ou de moyens.

Il critique aussi le fait que les MDP puissent atteindre ces quotas en coproduisant des émissions avec un ou plusieurs MDP. Selon le CSA, on court le risque de voir des MDP affirmer respecter leurs engagements en mettant en avant une majorité de programmes coproduits à grande échelle. On y perdrait en proximité. Le CSA rappelle une évidence : « Le fondement du maintien d'un paysage de médias de proximité diversifié tient notamment à ce que les éditeurs produisent des programmes en phase avec les préoccupations spécifiques des populations de leurs zones de couverture respectives. » Encourager les MDP à coproduire davantage n'aurait donc guère de sens d'autant qu'ils coproduisent déjà aujourd'hui une part grandissante de leur programmation » de façon spontanée, souligne le régulateur.

Lignes de conduite peu claires

En ce qui concerne le développement numérique, le CSA regrette le manque de lignes de conduite claires de la part du gouvernement et liste une série de questions auxquelles il faudrait répondre : « Comment articuler les déploiements sur internet avec la programmation linéaire ? Une mission de service public peut-elle être concrétisée uniquement via des programmes proposés sur les réseaux sociaux au risque d'en exclure les téléspectateurs moins connectés ? » Il déplore aussi l'absence de cadrage pour la publication d'articles sur les sites des médias de proximité. Il rappelle que des contraintes ont été fixées à la RTBF à ce sujet suite à une action intentée par les éditeurs de presse devant la Commission européenne.

Enfin, concernant l'épineux dossier des synergies à développer entre télé locales et la RTBF, le CSA estime qu'il est nécessaire que les conventions portent « des obligations précises de résultat ». Il considère notamment que certains « acquis » comme la diffusion quotidienne d'une séquence d'info locale d'un MDP lors du JT de la mi-journée de la RTBF mériteraient une formulation plus contraignante afin d'être pérennisés.